

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Environnement,
Conservation
de la Nature et Tourisme
**Secrétariat Général à l'Environnement
et Conservation de la Nature**
Direction du Développement Durable
Coordination Nationale REDD+



Atelier de formation des Points Focaux Provinciaux REDD+ et des Coordonateurs de l'Environnement aux articulations entre le processus REDD+ et l'initiative APV-FLEGT

Kinshasa, 29-31 juillet 2013

Cercle de Kinshasa, 414 avenue du Cercle, Kinshasa Gombe

Compte-rendu

1. Contexte et objectifs

Du 29 au 31 juillet 2013 s'est tenu à Kinshasa un atelier de formation des Points Focaux Provinciaux (PFP) REDD+ et des Coordonateurs de l'environnement aux articulations entre le processus REDD+ et l'initiative APV-FLEGT.

Cet atelier a été organisé conjointement par la Coordination Nationale REDD (CN REDD) et la Commission Technique FLEGT (CT FLEGT), avec le soutien de la Facilité REDD de l'Union européenne. Cet atelier a connu la participation des représentants des institutions et organisations suivantes :

- PFP de toutes les provinces (11) de la RDC
- Coordonateurs de l'environnement provinciaux de 9 provinces de la RDC
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
- Comité National REDD
- Comité interministériels REDD
- Coordination Nationale REDD
- Commission Technique FLEGT
- Société civile (plateforme FLEGT et GTCR)
- Observateur indépendant
- Secteur privé
- CN REDD de la République du Congo
- Coopération allemande
- Médias publics et privés
- Institut européen de la forêt (Facilité UE REDD)

L'atelier avait pour objectifs de :

1. Former les points focaux REDD+ et les Coordinateurs provinciaux de l'environnement sur l'Initiative APV-FLEGT et faire par la même occasion une mise à jour sur les récents développements de la REDD+.
2. Favoriser la participation des points focaux provinciaux REDD+ aux processus REDD+ et APV-FLEGT au niveau national et informer sur la définition des politiques REDD+ and FLEGT en favorisant le remontée des informations des provinces, particulièrement sur les questions liées à l'exploitation forestière, la gouvernance du secteur forestier et la clarification des droits coutumiers d'accès à la terre.
3. Formaliser et valider la feuille de route sur l'avancée du processus REDD+ et du processus de négociation de l'APV-FLEGT, particulièrement la contribution attendue des points focaux REDD+ et les liens entre REDD+ et FLEGT.
4. Faire le point sur les aspects institutionnels et logistiques de support de l'activité des points focaux REDD+ en province.

2. Sessions d'information et formation

L'atelier de formation a permis le renforcement des connaissances des participants autour des quatre thématiques suivantes :

1. Etat des lieux du processus REDD+ en RDC et du déploiement en province

Après une présentation d'introduction par la Facilité UE REDD (EFI) sur le processus REDD+ au niveau international et les liens entre FLEGT et REDD, le Coordonateur National REDD a rappelé l'historique de l'engagement de la RDC dans le processus REDD+ et a présenté la stratégie et état des lieux du déploiement des PFP en province. Il a ensuite rappelé les fondements de la Stratégie-cadre nationale et des outils de mise en œuvre, avant de passer en revue les investissements de mise en œuvre, en particulier les projets pilotes financés par le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC).

2. Introduction à l'APV-FLEGT

La CT FLEGT, a présenté les fondements de l'initiative FLEGT ainsi que les éléments structurants d'un accord de partenariat volontaire. Il a été également présenté le Règlement bois de l'Union européenne (RBUE) et des clarifications ont été apportées sur les articulations entre FLEGT et RBUE, ainsi que sur les négociations de l'APV-FLEGT en RDC. S'en est suivi une présentation du WWF exposant l'état de lieux de l'exploitation forestière en RDC et proposant un certain nombre de recommandations pour réduire l'exploitation illégale.

3. Les interactions entre processus REDD et FLEGT

Cette session a mis en évidence l'importance de la participation dans les deux processus. Françoise Van de Ven, FIB et membre de la CT FLEGT, a présenté le point de vue du secteur privé sur les coûts et bénéfices du processus FLEGT et sur l'opportunité que présente cette initiative pour la REDD+. Jean-Marie Nkanda a ensuite présenté les mécanismes de participation de la société civile au sein du processus de négociation de l'APV FLEGT.

4. Information, Education et Communication (IEC)

L'importance des activités d'IEC dans le travail des PFP est restée en filigrane de toutes les discussions de l'atelier. La matinée du dernier jour a été consacrée spécifiquement à ce thème. Le Point Focal APV-FLEGT, Yvonne Sansa, a d'abord rappelé brièvement les messages clés de l'APV-FLEGT. Après une introduction à l'IEC par Raoul Kamanda, expert IEC de la CN REDD, une session interactive de travail sur la méthodologie simple de planification d'activités d'IEC a été animée par Arielle Bouhoyi, consultante en communication de la République du Congo. La consultante a invité les participants à réfléchir et planifier, en binôme par province, une action concrète d'IEC à mettre en œuvre. Les interventions des uns et des autres ont montré des niveaux de compréhension différents sur la façon de communiquer certains messages, et l'intérêt de donner suite à cette première session de formation en IEC, et d'utiliser le réseau des PFP comme une source d'inspiration et de conseil sur ces questions. La session a donc confirmé la forte demande de la part des PFP pour un soutien en matière de communication, et a permis de préciser les appuis possibles (cf. recommandations de l'atelier). Les participants ont souligné la puissance de l'IEC comme outil pour changer les comportements sur le terrain, mais aussi le risque de diffuser des messages inefficaces, ou contre-productifs. Au-delà des populations rurales locales, les PFP ont identifié l'administration et la classe politique provinciale comme cibles de première importance pour leurs activités d'IEC. La session a été clôturée par une présentation du Plan de communication national de la CN REDD par Raoul Kamanda, qui a souligné la nécessité de mettre à jour le plan pour y inclure une dimension FLEGT.

5. Présentation par les provinces de la situation de l'exploitation forestière et des enjeux liés à REDD+

Les participants des 11 provinces se sont succédés pour présenter, en binôme PFP et coordinateur de l'environnement, leurs situations provinciales et leurs idées particulières, suivant une structure commune : (a) description courte de la province et moteurs de la déforestation, (b) la filière d'exploitation artisanale du bois (notamment état des lieux des permis artisanaux) et état des lieux des concessions, (c) institutions en charge de la gestion forestière en province, (d) rôle de la société civile et des populations autochtones, (e) autres problèmes de gouvernance forestière, (f) compréhension et opportunités de la REDD+ (y compris appuis dont la province bénéficie déjà), (g) défis liés à l'IEC, (h) attentes en termes d'appui et ressources susceptibles d'être fournies par l'administration à Kinshasa et priorités pour la province en termes d'amélioration de la gouvernance forestière et d'appui au processus REDD+.

Les présentations ont aussi été l'occasion pour la plupart des PFP de mettre en avant les actions déjà effectuées depuis leur prise de fonctions ; par exemple : émissions de radio sur la bonne gestion forestière ; interventions dans les écoles ; échanges avec des fédérations locales d'exploitants artisanaux ; discussion avec le secteur privé minier pour le développement d'un projet REDD+ (Katanga) ; production de notes techniques pour l'administration provinciale et le Gouverneur ; conseil auprès de divers acteurs provinciaux sur les questions REDD+ (et parfois, déjà, FLEGT) ; préparation des missions internationales visitant la province ; etc.

En dépit de l'absence de moyens mis à leur disposition, beaucoup ont capitalisé (1) sur leurs propres réseaux de relations au sein de leur province et (2) sur la présence de projets ou d'initiatives liées à REDD+ dans leur zone d'intervention pour initier des actions et effectuer des déplacements hors des capitales provinciales (opportunités inégales entre provinces).

Les enseignements les plus partagés par l'ensemble des provinces sont :

1. Le travail sur l'IEC est incontournable pour le PFP : travail de longue haleine mais qui peut être initié avec peu de moyens. Dans un contexte où ni la REDD+ ni le FLEGT ne donnent accès à de nouvelles opportunités tangibles en province (en dehors des zones de projets pilote), les changements de comportement sur le terrain dépendent principalement d'un travail de sensibilisation aux enjeux de la gestion durable des forêts et autres ressources naturelles (en faisant un effort important de simplification du langage REDD/FLEGT). La demande est forte pour davantage de formation et d'encadrement en matière d'IEC.
2. L'absence de moyens logistiques à la disposition des points focaux les freine sérieusement dans leur travail au quotidien et risque de répliquer le problème de la « REDD+ de Kinshasa », c'est-à-dire de dupliquer un processus strictement « urbain ».
3. En dehors des trois provinces forestières traditionnellement distinguées, les intervenants des autres provinces ont insisté sur le fait qu'on sous-estime l'importance des forêts (y compris des forêts sèches ou de type miombo) à leur niveau ; une partie de leur travail consiste à expliquer l'importance réelle ou potentielle des forêts de leur province.
4. L'exploitation anarchique du bois (notamment via divers permis artisanaux illégaux) et les questions plus générales d'application des lois et de fiscalité sont un sujet de préoccupation très partagé ; les PFP et Coordonateurs environnement connaissent très bien l'économie politique de ces filières informelles/illégalles du bois et certains réfléchissent à des approches pour aborder le problème à leur niveau (cf. recommandations spécifiques sur ce thème).
5. Un autre thème d'intérêt pour un certain nombre de points focaux (moins partagé que l'exploitation illégale du bois) est le zonage forestier qui est au cœur de certaines initiatives REDD+ ou programmes provinciaux. Au-delà de cela, une minorité de provinces ont présenté des idées en rapport avec les moteurs de déforestation hors du secteur forestier.

6. Groupes de travail

Les participants ont eu l'opportunité de travailler en groupe sur trois problématiques liées au rôle des PFP vis-à-vis des processus REDD+ et FLEGT.

1. Groupe 1 : Arrangements institutionnels et partenariats de mise en oeuvre

Le groupe a structuré ses discussions autour d'un travail de cartographie des acteurs en lien avec les PFP, qui a permis de débattre des relations avec les parties prenantes au niveau provincial et dégager certaines recommandations pour soutenir un échange d'information efficace au niveau provincial et avec les parties prenantes à Kinshasa.

Le PFP est généralement bien intégré dans le réseau administratif et politique de la province. Lorsque cela a été le cas, une présentation officielle des PFP par un représentant de l'administration centrale a grandement facilité la compréhension de sa fonction par les autorités provinciales. Les efforts personnels des PFP pour tisser leurs réseaux ont été soulignés.

Le PFP assure une fonction de conseil auprès du coordinateur provincial, du ministre provincial de l'environnement et souvent du gouverneur provincial. Il est également sollicité pour son expertise par l'Assemblée provinciale, en particulier la Commission environnement.

Il participe et/ou conseille les structures provinciales de consultation (Comité consultatif des forêts, CARG, etc.). Il jouit d'une très bonne relation avec la société civile qu'il conseille également. Il est le récepteur d'un certain nombre de dénonciations, par exemple concernant des cas de conflits, corruption, ou exploitation forestière illégale et se charge de relayer l'information.

Il travaille également avec le secteur privé, mais se heurte parfois à une certaine méfiance car le PFP peut être perçu comme un percepteur ou un agent de l'Etat. Un effort de communication à destination du secteur privé serait donc particulièrement utile, surtout pour démontrer les opportunités que constituent la REDD et le FLEGT.

En résumé, le PFP jouit d'une position privilégiée de par son statut autonome (il est placé sous la tutelle du gouverneur mais répond à la CN REDD). Il assume le rôle d'un facilitateur et d'une personne-ressource sur les questions de gouvernance forestière pour l'ensemble des parties prenantes au niveau provincial. Dans la pratique, ses attributions dépassent le cadre de la REDD+ et englobent l'ensemble des questions liées à la gouvernance forestière, y compris le processus FLEGT et ses objectifs.

2. Groupe 2 : Mise en œuvre des axes stratégiques REDD+/FLEGT en province

Le sujet de ce groupe était volontairement ambitieux : que peuvent faire les PFP et Coordonnateurs environnement au-delà des activités d'IEC ? Peuvent-ils déjà initier certaines activités en rapport avec la mise en œuvre des piliers stratégiques de REDD+ et pertinents pour FLEGT ?

Deux thèmes abordés par un nombre important de PFP et Coordonnateurs environnement ont été retenus : l'exploitation forestière informelle et le zonage forestier. Sur le premier thème, les discussions ont insisté sur les défis de travailler sur ces filières informelles et sur le besoin de trouver des stratégies intelligentes et qui n'exposent pas le PFP à des risques trop importants. La bonne connaissance des participants à ce groupe de ce thème a permis de dégager certaines recommandations (de nature volontaire). Une de ces recommandations – travail d'identification et de plaidoyer pour des zones économiques à fiscalité simplifiée pour de l'exploitation forestière artisanale légale – est aussi pertinente pour le second thème abordé, sur le zonage forestier. Les participants ont de plus insisté sur l'intérêt de circonscrire le rôle du PFP au zonage forestier (et non pas à la thématique trop large d'aménagement du territoire) et à un travail de documentation/d'inventaire des informations existantes pour faciliter la réflexion provinciale sur le zonage forestier.

3. Groupe 3 : Gouvernance forestière et application de la loi

Les participants se sont interrogés sur ce que pouvaient faire les PFP et coordinateurs environnementaux pour renforcer l'application des lois forestières dans leur province. Ils ont souligné la nécessité de renforcer la collaboration avec le pouvoir judiciaire, la direction militaire agricole /environnement et les services spécialisés. Leur manque d'information et de connaissance sur les problématiques de gouvernance forestière nécessiterait un renforcement des capacités de la part des PFP.

De part sa position privilégiée en tant que destinataire d'information critique pour améliorer la bonne gouvernance forestière, le PFP aurait un rôle à jouer par rapport aux structures participatives de collecte d'information (telle que le Moabi) et d'observation indépendante de la gouvernance forestière. Les PFP et coordonateurs pourront jouer un rôle de facilitation de l'accès de l'OI aux

informations liées à l'exploitation forestière, appuyer son accréditation auprès de l'administration provinciale et l'associer à certaines missions de contrôle forestier.

Les PFP et coordinateurs environnementaux sont également bien placés pour participer à la réflexion sur l'identification de mesures incitatives pour réduire la corruption, telle que la publication d'information sur les revenus perçus par la coordination provinciale de l'environnement (ex : taxes,...).

Les participants ont également débattu des moyens de soutien de la société civile provinciale dans son rôle de contre-pouvoir. Ils ont cité l'exemple de Bumba, où RRN a dénoncé l'exploitation illégale et le non-respect des communautés locales par la société Siforco, ce qui a entraîné l'arrêt de son exploitation et le retrait de sa certification. Ils ont également cité le rôle joué par l'ONG Adikis dans la dénonciation de coupe illégale dans la réserve de Masako, qui a entraîné la sanction du coordinateur provincial. Ces exemples démontrent l'importance de capitaliser les informations fournies par la société civile.

7. Evaluation de l'atelier par les participants

Les participants ont été sollicités pour donner leurs avis sur le contenu et l'organisation de l'atelier.

- Pour la plupart des participants, l'atelier a répondu à la majorité de leurs attentes. Certains participants auraient souhaité un approfondissement plus poussé de certaines thématiques.
- Les participants ont en général préféré les sessions interactives où ils ont été mis à contribution, en particulier la session de présentation des exposés de chacune des provinces, les travaux de groupe et la session sur l'IEC. Il a parfois été souligné que les interactions entre les deux processus auraient pu être plus clairement présentées et approfondies.
- Les participants ont confirmé leur souhait de poursuivre le renforcement des capacités, en particulier sur les outils de l'IEC, ainsi que sur le processus de négociation de l'APV-FLEGT en province et les grilles de légalité. Certains ont proposé l'échange d'expérience avec d'autres pays de la sous-région.
- Un soutien fort à l'organisation de tels événements de rencontre et d'échanges, au niveau national et provincial, a également été exprimé, en complément d'une mise à disposition de moyens matériels et financiers pour mettre en œuvre le mandat des PFP et réaliser un plan de communication provincial.
- Les participants ont en général apprécié le cadre du déroulement de l'atelier et souligné que certains éléments logistiques (transport, prise en charge du logement dans le per diem) pourraient être améliorés ou clarifiés.

8. Conclusion

Cet atelier a constitué une opportunité très intéressante d'échanges d'information et d'expériences entre provinces, ainsi qu'avec les acteurs de la REDD+ et du FLEGT au niveau central. Le travail de préparation collaboratif entre PFP et coordinateurs de l'environnement ainsi que les retours d'expérience partagés ont démontré les bonnes relations de travail entre ces acteurs et l'intégration réussie des PFP dans le réseau administratif et politique au niveau de la province. Les échanges ont permis de caractériser la réalité du rôle du PFP en province : jouissant d'une position privilégiée de

par son statut d'autonomie par rapport aux autorités provinciales, il assume le rôle d'un facilitateur, animateur et d'une personne-ressource sur les questions de gouvernance forestière pour l'ensemble des parties prenantes. Dans la pratique, ses attributions dépassent déjà le cadre de la REDD+ et englobent l'ensemble des questions liées à la gouvernance forestière, y compris le processus FLEGT et ses objectifs. Ce constat renforce la nécessité de correctement outiller les PFP, à la fois en termes financiers et matériels, mais également en leur transférant les connaissances et informations nécessaires à la diffusion de message cohérents sur la mise en œuvre du processus REDD+ et de l'initiative APV-FLEGT, et plus généralement sur les questions de gouvernance forestière. Il est également essentiel de pouvoir capitaliser l'expérience et les informations recueillies par le PFP afin d'assurer la prise en compte des réalités de terrain dans l'avancée des processus au niveau national. Ambassadeur de la bonne gouvernance forestière en province, le PFP est également dans une position privilégiée pour assurer la promotion des projets pilotes et encourager les porteurs de projets et initiatives REDD+, dans le but de consolider le déploiement des processus REDD et FLEGT.

Dans cette optique, un certain nombre de recommandations ont été formulées durant l'atelier, qui pourront être prises en compte lors de l'élaboration d'une feuille de route pour les PFP au troisième trimestre 2013. Elles sont présentées en annexe 1.

Annexe 1

Atelier de formation sur les articulations entre REDD+ et FLEGT en province

29-31 juillet 2013, Cercle de Kinshasa, 414 avenue du Cercle, Kinshasa Gombe

Recommandations

1. Elargissement des fonctions des PFP aux questions de gouvernance forestière

- (i) Participer à la diffusion et communication de messages cohérents sur le processus FLEGT et sur les synergies entre processus FLEGT et REDD au niveau provincial
- (ii) Renforcer les capacités des parties prenantes (y compris société civile et secteur privé) sur le processus APV FLEGT et sur les interactions entre la REDD et FLEGT
- (iii) Faciliter les contributions des parties prenantes de la province aux discussions nationales sur la légalité du bois (notamment lors de l'établissement des grilles de légalité) et sur la clarification des règles et mesures l'exploitation artisanale du bois
- (iv) Contribuer à la remontée auprès des partenaires nationaux d'information relative aux problèmes de gouvernance forestière
- (v) Intégrer l'approche FLEGT dans l'élaboration des stratégies provinciales REDD+

2. Activités de renforcement des capacités des PFP en matière d'IEC

- (i) Poursuivre la formation des PFPs via des ateliers (ex : formation de communication assurée par la CN REDD au dernier trimestre 2013)
- (ii) Poursuite du travail d'identification des actions d'IEC prioritaires selon la méthodologie proposée à l'atelier de formation du 29-31 juillet 2013 ; revue par les pairs et l'expert IEC de la CN REDD en vue de la préparation du prochain atelier de formation.
- (iii) Mise à disposition des documents de référence clés du processus FLEGT par la CT FLEGT.
- (iv) Mise à jour du plan de communication et des modules de formation sur la REDD pour prendre en compte les aspects relatifs au processus FLEGT.

3. Consolidation des arrangements institutionnels encadrant l'action des PFP

- (i) Approfondir et partager la cartographie des relations institutionnelles autour du PFP.
- (ii) Faciliter l'intégration du PFP au sein du réseau administratif et politique au niveau provincial par le biais d'une présentation officielle du PFP et de son mandat élargi au gouverneur par l'administration centrale.
- (iii) Mettre en place des mécanismes de coordination et d'échange d'information entre la CN REDD, la CT FLEGT, le Ministère provincial de l'environnement et les PFP :
 - Rapport bi-annuel (ou trimestriel) d'activité et d'état des lieux de la gouvernance forestière en province soumis à la CN REDD, la CT FLEGT et au coordinateur provincial de l'environnement
 - Réunion annuelle (ou bi-annuelle) des PFP encadrée par la CN REDD et la CT FLEGT
 - Echanges réguliers du coordinateur des points focaux et de la CT FLEGT et identification d'activités FLEGT-REDD

- (iv) Participation aux structures de coordination des activités liées à l'usage des sols (Conseil consultatifs des forêts,...)
- (v) Consolidation du réseau des PFP : constitution d'une mailing list, d'un groupe sur les réseaux sociaux (ex : Facebook) et constitution d'une plateforme en ligne des PFP (sur le site de la CN REDD) permettant l'échange des bonnes pratiques, la revue entre pairs de documents stratégiques et le partage d'information.

4. Suggestions d'actions concrètes à mettre en œuvre par les PFP participant à la mise en œuvre conjointe des deux processus

- (i) Activités d'information, éducation et communication
 - a. Définition d'un plan simple de communication provincial et mise en œuvre des activités qui seront identifiées, dans une approche centrée sur les bénéfices d'une meilleure gouvernance forestière.
 - b. Elaboration de modules de communication sur l'intérêt et les opportunités économiques des processus REDD et FLEGT aux parties prenantes, en particulier le secteur privé (ex : initier un dialogue avec les CARG)
- (ii) Faciliter les consultations de communautés locales et autres parties prenantes provinciales sur les grilles de légalité.
- (iii) Contribuer à la formalisation de l'exploitation artisanale du bois
 - a. Identifier les zones d'exploitation forestière artisanale intense dans la province
 - b. Faciliter l'inventaire des associations d'exploitants artisanaux
 - c. Encourager l'association des producteurs artisanaux informels
 - 1. Participer à la réflexion sur les incitations pour ceux qui seraient prêts à se regrouper (ex : via exonération de certaines taxes, définir des zones économiques spéciales) et faire un travail de plaidoyer auprès de autorités provinciales
 - 2. Préparer un petit manuel présentant la démarche et les bénéfices de la formalisation (par la CN REDD et adapté au niveau provincial)
- (iv) Faciliter la collecte d'information utile au processus de macro-zonage forestier au niveau provincial (Identifier les zones prioritaires pour une future exploitation forestière en cas de levée du moratoire, Inventaire des activités de cartographie, ...)
- (v) Faciliter le travail de l'observation indépendante en province :
 - a. Participer et assurer un contrôle qualité des contributions provinciales aux mécanismes d'observation indépendante (ex : Les PFP donnent un avis sur la crédibilité des informations circulant sur la plateforme Moabi, Observation Indépendante)
 - b. Participation des PFP à la structure de validation des rapports de l'OI FLEGT provinciale
- (vi) Contribuer à la réflexion provinciale sur les mesures incitatives pour réduire la corruption (ex : donner un pourcentage des amendes au contrôleur sur le terrain).

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Lundi 29 juillet		
8h30-9h00	<i>Accueil - Inscription</i>	
9h00-10h00	Ouverture de l'atelier	Victor Kabengele et Yvonne Sansa – Introduction et objectifs Matthieu Katsuva Kilala, Secrétaire Général Intérimaire, MECNT – Mot de bienvenue
10h00-10h30	<i>Photo et pause café</i>	
10h30-12h00	<i>Introduction par EFI et tour de table</i> Session 1 : Etat des lieux de la mise en œuvre du processus REDD+ et le déploiement en province Modérateur : CN REDD Discussion : 45 min	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la REDD+ au niveau international (10 min- EFI) - Etat des lieux de la REDD+ en RDC et le déploiement du processus en province (15 min- CN REDD, Victor Kabengele) - Stratégie Nationale Cadre REDD+ et les investissements de mise en oeuvre (Projets pilotes, FIP et ERPIN) (15 min –CN REDD, Victor Kabengele)
12h00-13h00	<i>Pause déjeuner</i>	
13h00-15h00	Session 2 : Introduction à l'APV FLEGT Modérateur : Yvonne Sansa Discussion : 45 min	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction à FLEGT et au RBUE (20 min – Jean-Marie Nkanda, CT FLEGT) - Etat des lieux de l'exploitation forestière en RDC et de l'exploitation artisanale (Jean-Marie Bolika, WWF) - Le processus APV FLEGT en RDC (Jean-Marie Nkanda, CT FLEGT)
15h00-15h30	<i>Pause café</i>	
15h30-17h30	Session interne à la CN REDD : logistique, coordination, aspects institutionnels	CN REDD
Mardi 30 juillet		
8h30-9h00	<i>Accueil</i>	
9h00-10h00	Session 3 : Les interactions entre processus REDD+ et FLEGT en province Modérateur : Victor Kabengele Discussion : 20 min	La participation au sein du processus FLEGT : <ul style="list-style-type: none"> - point de vue de la société civile (10 min- Jean-Marie Kanda, RRN) - Interactions du secteur privé avec la province (10min – Françoise Van de Ven, FIB)
10h00-13h00	<i>Introduction par Victor Kabengele</i> Présentations par les provinces de la	Présentation de 10-15 min par province (point focal REDD+ coordinateur)

	situation de l'exploitation forestière et les enjeux liés à la REDD+	environnement)
13h00-14h00	<i>Pause déjeuner</i>	
14h00-17h30	Travaux en groupe sur les interactions REDD-FLEGT en province et sur la base des présentations	
	Groupe 1 Facilitateur : Jean-Marie Kanda, RRN Arrangements institutionnels et partenariats	Groupe 2 Facilitateur : Jean-Marie Bolika, WWF Mise en œuvre des axes stratégiques de la REDD+ en relation avec FLEGT
	Groupe 3 Facilitateur : Essilot Lubala, OGF Gouvernance forestière et application de la loi	
Mercredi 31 juillet		
8h30-9h00	<i>Accueil</i>	
9h30-13h00	Session 4 : Information, Education et Communication Modérateur : Mme Marie-Thérèse Mpombela, CNIE Discussion : 45 min	<ul style="list-style-type: none"> - Messages clés APV FLEGT (Yvonne Sansa) - Introduction à l'IEC (Raoul Kamanda, CN REDD) - Planifier les actions de communication : méthodologie et exercices de groupe (1h30 min, Arielle Bouhoyi, consultante, Congo Brazzaville) - Plan de communication de la CN REDD (20 min, Raoul Kamanda, CN REDD)
13h00-14h00	<i>Pause déjeuner</i>	
14h00-16h00	Restitution des travaux de groupe	1 rapporteur par groupe
	Recommandations	
17h00-17h30	Clôture de l'atelier	Matthieu Katsuva Kilala, Secrétaire Général Intérimaire, MECNT – Mot de clôture

Annexe 3 : Liste des participants

	Nom	Organisation	Fonction	Coordonnées
1.	ASSANI ONGALA Hassan	Points focaux provinciaux	Kinshasa	assani_hassan@yahoo.fr/ 0819995858
2.	Alphonse KAMBI		Kasai Oriental	alphonsekambi@gmail.com/ 0816470185
3.	Damien KALOMBO		Kasai Occidental	managerlife@yahoo.fr/ 0998368564
4.	Jean Jacques BAMBUTA		Bandundu	jjbambuta@yahoo.fr/ 0992556896
5.	Joseph ZAMBO		Equateur	josephzambo203@yahoo.fr/ 0998146190
6.	Médard JAWOTO		Province orientale	medjaw2000@yahoo.com/ 0998396731
7.	Raphaël KABUSA		Nord Kivu	kasongokabusa@gmail.com/ 0813133942
8.	Altesse DJUMA		Maniema	altessedjuma@yahoo.fr/ 0995329053
9.	Louis DITUZOLELE		Bas Congo	dituzolele@yahoo.fr/ 0998177813
10.	John KATANGA		Katanga	johnkat4@yahoo.fr/ 0997117606
11.	Descartes MPONGE		Sud Kivu	demalasi@yahoo.fr/ 0990565062
12.	JEAN PIERRE KALALA WA BILONDA	MECNT- Coordinateurs environnementaux	Kasai Oriental	jeanpierrekalalawabilonda@yaho o.fr/ 0998637091/ 0852971151,
13.	MARTIN KENDEDI		Kasai Occidental	099 734 69 27 / 081 701 2533 faustinmunganga@yahoo.fr
14.	Jean Marie MADIKANI		Bandundu	jeanmadikani@yahoo.fr 0810301863
15.	Jean BOBALONGO INYUKA		Equateur	Bablos2003@yahoo.fr 0815207267/0858218732
16.	Pius LOFIMBO		Province orientale	Pius_lufimbo@yahoo.fr, 0812002144, 0840610800
17.	BAMPORIKI SARISESA Samuel		Nord Kivu	0997779983
18.	Jean Bosco TSHATA-ke- TSHOTA		Maniema	jbtshata@yahoo.fr 0995588655 0859108184 0816520724
19.	TSASA LUEMBA Pascal		Bas Congo	tsaluemba@yahoo.fr, 0998520081, 0854747624
20.	Jean Paul LUBULA		Sud Kivu	jplubula2@yahoo.fr 0998388272
21.	Victor Kabengele		CN REDD	Coordinateur national
22.	Raoul Kamanda	Chargé de communication		raoulkamanda.cnredd@gmail.com
23.	Marie Thérèse KENGE		Communication	Marietheresekenge.cnredd@gmai l.com,
24.	Yvonne Sansa	CT FLEGT	Point focal	aysansa4@gmail.com
25.	Jean-Marie Nkanda		Société civile	jmnkanda@yahoo.fr

26.	Françoise Van de Ven		FIB	francoise_vandeven@hotmail.com
27.	Albert Wanola		DGF	
28.	Jean SEMEKI		DCVI	
29.	Léopold Kalala		Cellule Env.	leokalala@yahoo.fr
30.	Marie Therèse MPOMBELA		CNIE	
31.	Adeline Dontenville	EFI	Facilité UE REDD	Adeline.dontenville@efi.int
32.	Thomas Sembres		Facilité UE REDD	Thomas.sembres@efi.int
33.	Jean-Marie Bolika	WWF		Jmbolika@wwfcarpo.org
34.	Franck ONGOUA SIRIME	République du Congo	CN REDD	franckongoua@gmail.com
35.	Holland NZIENDOLO	République du Congo	CN REDD	hollandndolo@yahoo.fr
36.	Arielle Bouhohy	République du Congo	Consultante Communication	boutedar@yahoo.fr
37.	Alphonse Longbango	GTCR	coordinateur	Alpha.l@hotmail.com
38.	Jean Pierre BUKASA MUKADI	GTCR		jpbukassa@hotmail.fr
39.	Cherie-Fa EYERE	Plateforme FLEGT	OSAPY	Cherie_apek@yahoo.fr
40.	Mathieu YELA	Plateforme FLEGT		yelamatthieu@yahoo.fr
41.	Brad Mulley	EIA		bmulley@eia-global.org
42.	Maitre Essylot Lubala	OGF		Essylot@yahoo.fr
43.	Ueli Muller	GIZ		ueli.mueller@giz.de